

MAIRIE DE MARLHES
42660

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 10 Avril 2024

ARRETE TEMPORAIRE

Objet : Route barrée « Route de Jonzieux » et déviations

Monsieur le Maire de MARLHES,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie routière ;

VU la demande de l'entreprise BORNE TP domiciliée Marlhes (42) ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité lors des travaux prévus en traversée de voirie sur la Route de Jonzieux, au niveau de l'abri bus

A R R E T E :

Article 1 : Du Lundi 15 avril 2024 7 heures, au Vendredi 26 Avril 2024 à 19 heures, la circulation sera coupée : il y aura une déviation par le hameau de la Vidallière pour les véhicules légers et par la Scierie Chorain pour les poids-lourds et les cars.

Article 2 : Des panneaux seront apposés par l'entreprise pour signaler ces déviations.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marlhes, le 10 Avril 2024

Le Maire,
Jean-François CHORAIN

